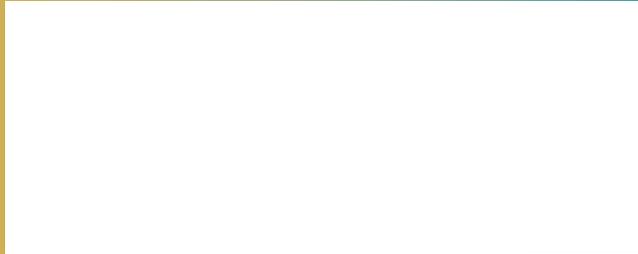


Être informé vous permettra de mieux
prendre vos décisions et de mieux
connaître vos droits

Renseignez-vous auprès du
RÉSEAU INTER-LABOR@ CROIX ROUGE



Bureau Régional



MANUEL D'INFORMATION POUR INMIGRANTS

je cherche
un emploi :
CE QUE JE DOIS SAVOIR



Le travail
est un accord
avec droits et
obligations :
CONNAISSEZ-LES



bienvenue

Bien que beaucoup de personnes prennent la décision d'émigrer, le fait de quitter un pays pour refaire sa vie ailleurs est une chose unique que chacun vit d'une façon particulière.

La Déclaration Universelle des Droits Humains reconnaît le droit de tout le monde à émigrer. L'immigration contribue aussi au développement économique, social et culturel du pays récepteur. Il s'agit d'une réalité que nous connaissons bien parce que ce n'est que depuis

très peu que les espagnols, ne doivent plus se débrouiller pour aller chercher leur gagne pain au delà de leurs frontières,

après que des millions d'entre eux aient émigré avant, contribuant au développement d'autres pays, de la même façon que vous maintenant contribuez vous-mêmes au développement du nôtre.

Pour cette raison là, nous voulons souhaiter la **bienvenue** à toutes les personnes qui avez dû prendre un jour la difficile décision de quitter votre pays, votre famille et vos paysages chers, pour entreprendre un voyage long et difficile, parfois même risqué, à la recherche d'un futur meilleur. Et nous le faisons comme un signe d'hospitalité envers vous qui avez choisi notre pays comme la station terminus d'un voyage qui, par hasard ou parce que vous l'avez choisi, vous a conduit jusqu'ici. Nous espérons que le voyage aura valu la peine et que vos rêves pourront s'accomplir.

Croix Rouge Espagnole

J'ARRIVE AVEC UN RÊVE

Chacun arrive avec **ses propres rêves et ses idées** sur ce qu'il va trouver : voici quelques exemples de ce que vous nous avez raconté :

Je vais commencer une nouvelle vie.

Je pourrai donner un meilleur futur à ma famille, j'espère y arriver et ne pas les décevoir.

Maintenant que je suis ici, je me demande si j'ai bien pris la bonne décision.

Je veux travailler, ici on trouve rapidement du travail parce qu'il y en a beaucoup et on gagne bien sa vie.

Je vais pouvoir valider mes études et travailler dans ce qui me plaît.

Lorsque j'aurai gagné suffisamment, je rentrerai.

Lorsque j'aurai payé la dette du voyage, je vais pouvoir économiser pour acheter une maison et envoyer mes enfants à l'école.

Il faut que j'envoie de l'argent pour qu'il aient tout ce qu'il faut.

Maintenant, ma vie et celle de ma famille ne sont plus en danger.

Je vais sûrement trouver quelqu'un qui va m'aider et qui va me dire par où il faut que je commence.

Si je pouvais amener ma famille.

Index

1. J'arrive avec un rêve, je rencontre une réalité.	3
2. Qu'est-ce que je souhaite ? : travailler	5
3. Comment je peux travailler ?	6
4. De quoi j'ai besoin pour travailler ?	7
5. Quels sont mes droits et mes obligations ?	11
6. Comment je peux améliorer mon travail ?	15
7. Et après, qu'est-ce que je dois encore savoir ?	16

JE RENCONTRE UNE RÉALITÉ

Tout cela change à mesure que le temps passe et heureusement ou pas, **vous découvrez** peu à peu que :

Personne ne m'avait dit que ce n'était pas si facile et qu'ici il y a aussi des chômeurs.

C'est une vie très différente de celle que j'avais imaginé.

C'est difficile de s'adapter à des coutumes différentes, aux horaires, aux repas, aux gens, à la langue.

Je pensais avoir les papiers nécessaires, mais ceux que j'ai ne sont pas valables, j'ai besoin d'un permis de travail.

Avant d'apprendre comment les choses fonctionnent ici, je me suis fait avoir plusieurs fois.

C'est incroyable de voir ce qu'ils tardent à vous donner les autorisations et ils demandent de plus en plus de papiers.

C'est vraiment différent de vivre dans un pays tranquille, où on n'a pas peur.

Je peux faire uniquement les travaux que personne ne veut, on gagne peu et la vie est très chère, j'ai tout juste de quoi survivre et envoyer quelque chose chez moi.

Je sens qu'ils n'ont pas confiance en moi parce que je suis différent.

Chaque année qui passe, ça me coûte de plus en plus de rentrer parce que je me suis déjà habitué à ce qu'il y a ici.

En définitive, en arrivant, vous découvrez que votre voyage n'est pas terminé, ce n'est que le début d'un nouveau chemin qu'il faut commencer à parcourir pour obtenir ce pour quoi on est venu.

4

Je cherche un emploi :
ce que je dois savoir :

QU'EST-CE QUE JE SOUHAITE ? TRAVAILLER

Travailler c'est votre souhait et votre **besoin** le plus urgent.

En fonction de si vous êtes un homme ou une femme, de votre pays d'origine, de votre âge, de votre formation, de votre expérience... , vous pouvez penser que le travail c'est une ou toutes les choses suivantes :

Une façon de gagner de l'argent pour vivre.

Un endroit où on peut faire des amis.

Ce qui vous permet d'être indépendant.

Ce qui vous aide à vous intégrer.

Ce qui fait que vous vous sentiez utile.

En fonction de ce que le travail représente pour vous, vous serez plus loin ou plus près d'obtenir ce pourquoi vous êtes venus, car :

Vous rechercherez un travail ou un autre.

Vous accepterez de travailler sous certaines conditions de salaire, de contrat et d'horaire.

Vous voudrez changer et avoir un travail meilleur, apprendre un autre métier.

Travailler c'est aussi un DROIT reconnu dans la Déclaration des Droits Humains et dans notre Constitution. Malgré cela, dans notre pays, nombreux sont ceux qui, étrangers ou pas, rencontrent des difficultés pour avoir un bon travail qui leur permette d'améliorer leurs conditions de vie. Le parcours n'est pas facile pour personne et vous, en plus, vous allez rencontrer des difficultés rajoutées : les papiers, le manque de connaissance de la langue, le manque d'information, etc.

5

Je cherche un emploi :
ce que je dois savoir :



COMMENT JE PEUX TRAVAILLER ?

3

Vous pouvez travailler de deux façons différentes :

Pour compte d'autrui. Quand vous travaillez pour un employeur.
Pour votre compte. Quand vous travaillez dans votre propre affaire.

Dans les deux cas, vous pouvez travailler dans ce qu'on appelle :

Marché du travail réglementé

● Quand vous travaillez avec un **contrat** ou vous avez monté une **affaire** avec les autorisations pertinentes.

Marché du travail non réglementé

● Quand vous **n'avez** aucun **contrat** ou vous avez monté une **affaire** sans les autorisations pertinentes.

C'est ce qu'on appelle le "travail au noir". Le fait d'être sur le marché non réglementé du travail dépend de plusieurs choses :

Que vous ayez ou non un permis de travail et de résidence.

Que l'employeur vous tasse un contrat de travail ou pas.

Que vous décidiez de continuer à travailler au noir parce que vous le souhaitez ou parce que vous ne savez pas comment changer votre situation.

Le fait d'être sur le Marché réglementé du travail entraîne beaucoup d'autres avantages :

Existence de droits et d'obligations reconnus par la loi pour tous les travailleurs.

Avoir plus de sécurité au travail, ce qui simplifie le renouvellement des permis et la possibilité de faire venir votre famille.

Avoir un contrat pour pouvoir louer un appartement ou demander un crédit bancaire.

Avoir droit à une allocation d'incapacité, de maternité, de retraite ou de chômage.

Collaborer avec les autres travailleurs à améliorer les services publics : le transport, les hôpitaux, le logement...

DE QUOI J'AI BESOIN POUR TRAVAILLER ?

4

"Les papiers" ... cependant certains des papiers dont vous disposez ne servent à rien.

● **Pour vivre légalement en Espagne** il faut vous procurer la **carte de séjour**, et si en plus vous voulez travailler, celle-ci vous sera utile pour demander le permis de travail.

● **Pour travailler sur le marché réglementé du travail, le seul papier valable c'est le permis de travail ou une autorisation pour travailler.** Les autres papiers ont d'autres utilités.

"Les Papiers sont nécessaires mais ils ne sont pas suffisants", pour travailler il faut aussi :

● **Bien comprendre et parler notre langue,** non seulement pour rechercher du travail, mais aussi pour comprendre les contrats que vous signez, connaître bien vos droits, avoir des rapports de travail, avec vos voisins, etc.

● **Connaître le travail existant et comment le rechercher ;** ce n'est pas pareil dans les villes ou à la campagne, dans une région ou dans une autre.

● **Apprendre un métier ou améliorer vos connaissances,** parce que les employeurs recherchent des travailleurs ayant une formation de plus en plus spécialisée. Quand on n'a pas de métier, les conditions de travail sont moins bonnes.

● **Regardez, demandez et renseignez-vous sur** le fonctionnement des normes dans notre pays, les rapports personnels, le rythme de travail, l'organisation du temps, etc.

Dans quelle situation vous pouvez vous trouver ?

● Quand vous N'AVEZ PAS de permis de séjour ni de travail vous êtes en situation irrégulière, "vos papiers ne sont pas en règle", ni pour vivre ni pour travailler et il vous faut régulariser votre situation. Pour cela, il faut tenir compte des questions suivantes :

1

Si

- Vous êtes chilien ou péruvien
- Vous êtes marié ou votre père ou mère sont étrangers et disposent d'un permis de séjour renouvelé.
- Vous êtes apatride ayant perdu cette condition
- Vous avez un parent espagnol à votre charge.
- Vous êtes né en Espagne et vous habitez ici.
- Vous êtes fils ou petit fils d'espagnol.
- Vous avez possédé antérieurement des cartes de séjour et vous ne les avez pas renouvelées mais vous êtes en Espagne depuis plus de 2 ans.
- Vous habitez ici depuis 5 ans de façon continue
- Vous habitez ici depuis 3 ans, on vous a offert un emploi et vous avez de la famille en Espagne.

Vous ne vous trouvez dans aucune de ces situations.

OÙ EST-CE QUE VOUS POUVEZ DEMANDER LA CARTE DE SÉJOUR ?

Au bureau du Service Etrangers ou à la Sous-préfecture de la ville où vous habitez. Renseignez-vous et apportez les documents demandés.

Vous ne pouvez pas demander la carte de séjour. Il faut que vous retourniez dans votre pays et que vous essayiez de rentrer avec l'autorisation pertinente.

● Lorsque VOUS AVEZ une carte de séjour mais vous N'AVEZ PAS de permis de travail ou d'autorisation pour travailler.

2

La seule façon de l'obtenir c'est avec **une offre d'emploi**. Vous (ou l'employeur qui vous embauche) devez présenter au Bureau du Service Étrangers ou à la Sous-préfecture l'offre de travail avec les autres documents qui vous seront demandés, aussi bien ceux qui vous concernent que ceux de l'entreprise vous ayant proposé un emploi.

Pour ne pas être dépossédé des papiers que vous avez eu tant de difficultés à obtenir, il est très important que vous renouveliez vos cartes/permis au moins un mois avant la date limite de validité ; en ce sens, renseignez-vous, vérifiez que vous avez tous les documents demandés et qu'ils sont toujours valables.

● Quand vous avez la carte de séjour et le permis de travail.

3

ET MAINTENANT ?

Si on vous délivre la carte de séjour, vous pouvez rester en Espagne en situation régulière mais pour travailler sur le marché réglementé, il faut vous procurer des papiers supplémentaires.

Vous êtes en situation irrégulière et vous pourrez travailler uniquement sur le marché non réglementé.

Quel type de permis existe-t-il ?

Il existe plusieurs types de permis de travail. En fonction de ceux que vous obtenez, vous aurez différents droits. Les plus habituels sont les suivants :

1. Permis pour travailler pour autrui :

● **B “Initial”** : il peut établir les limites du territoire et l'activité dans laquelle vous pouvez travailler ; il n'est valable que pour un an.

B “Renouvelé” : si vous possédez un B “initial”, vous pouvez le demander un mois avant la date limite de validité. Il vous autorise à travailler dans plusieurs métiers pendant deux ans et sur tout le territoire. Au bout de deux ans vous pouvez le renouveler avec un permis de type “C” : celui-ci est délivré sous les mêmes conditions que le précédent. Après 5 années de permis, vous pouvez demander le permis “**permanent**”.

Il existe aussi les permis saisonniers de type “A” et “T”, pour la réalisation de certaines activités ou services limités à la durée du contrat et à un domaine géographique déterminé.

2. Permis pour travailler à son compte

Il s'agit des permis **D “initial”, D “renouvelé” et “E”**; ils ont les mêmes caractéristiques que les précédents et il faut en faire la demande lorsqu'on souhaite s'établir à son compte.

3. Autorisations pour travailler

Elles peuvent être demandées, entre autres par les personnes suivantes : les demandeurs d'asile, les étudiants-résidents étrangers, les étrangers avec carte de séjour provisoire en raison de leur attachement (enracinement) ou pour des raisons exceptionnelles.

Attention :

- **L'achat d'une offre d'emploi, d'une carte de séjour ou d'un travail est contre la loi et pourrait vous faire perdre l'opportunité de régulariser votre situation.**
- **Le prêt de vos papiers à une autre personne ne servira pas à l'aider, ceux-ci n'étant utiles que pour vous.**
- **Si vous pensez que vous gagnez plus d'argent en travaillant sans contrat, il faut savoir que celui qui gagne c'est l'employeur, vous êtes moins protégé par la loi et vous pouvez perdre vos papiers.**
- **Ne croyez pas aux rumeurs du type “ils sont en train de régulariser”, renseignez-vous auprès des organismes officiels et des entités sociales.**
- **Ne pensez pas que votre situation est la même que celle de “votre ami” qui a régularisé sa situation, la loi peut changer du jour au lendemain.**
- **N'attendez pas qu'on vous donne vite les papiers, les démarches prennent des mois.**

QUELS SONT MES DROITS ET MES OBLIGATIONS ?

5

Comme travailleur et travailleuse, vous avez des droits qui à leur tour entraînent une série d'obligations; celles-ci seront différentes suivant votre situation particulière :

Si vos papiers ne sont pas en règle, vous êtes en situation irrégulière. Bien que vous ne puissiez pas travailler légalement, vous devez savoir que :

Comme citoyen et citoyenne, vous avez droit à :

- **L'Assistance médicale gratuite** : ce n'est pas nécessaire de payer une assurance privée, demandez votre carte sanitaire dans un centre de santé publique.
- **Demander l'assistance juridique gratuite et des allocations sociales** si vous ne disposez pas de ressources économiques suffisantes.
- **L'éducation gratuite** pour que vos enfants ou les mineurs à votre charge poursuivent leurs études dans les établissements scolaires publics.
- **Participer à la vie sociale et culturelle de votre quartier** : fêtes locales, associations de voisins ou sportives, etc.

Mais pour cela il faut que vous soyez recensés dans votre Mairie. Votre inscription vous permettra d'accéder à de nombreuses ressources publiques, et de prouver en cas de besoin, que vous habitez ici depuis un certain temps.

Comme citoyen et citoyenne, vous avez l'**obligation** de :

- **Savoir que la santé publique** nous la payons entre tous avec la cotisation à la Sécurité Sociale. Utilisez-la donc uniquement en cas de besoin et apprenez comment elle fonctionne.
- **Savoir que les aides sociales sont limitées**, utilisez-les avec responsabilité pour que ceux qui en ont besoin, comme vous-même ou encore davantage, puissent en bénéficier.
- **Emmener vos enfants ou les mineurs à votre charge à l'école**, parce que l'éducation est obligatoire en Espagne jusqu'à l'âge de 16 ans.
- **Connaître et respecter** les normes sociales de vie en commun. Observez, demandez et apportez vos idées pour la vie en commun dans votre voisinage, votre quartier ou votre ville. Souvenez-vous que vous n'êtes pas dans votre pays et qu'ici les choses sont différentes.

Si votre situation est régularisée et vous avez signé un contrat de travail, vous devez savoir de même que :

En tant que travailleur /travailleuse, vous avez le **droit** de :

- **Toucher le salaire** de votre contrat pendant la période d'essai, percevoir votre paie mensuelle et les salaires supplémentaires en fonction de la convention accordée.
- **Refuser de signer le licenciement ou la lettre de congé** avant la fin de votre contrat, votre départ volontaire ou votre radiation.
- **Prendre les vacances** auxquelles vous avez droit, vous n'êtes pas obligé de travailler plus si vous ne voulez pas, même si vous êtes payé.
- **Pouvoir** disposer de mois, de jours ou d'heures libres pour des questions personnelles : arranger vos papiers, déménager ou la naissance d'un enfant, suivant la convention qui vous correspond.
- **Prendre un congé** de maternité, de maladie, d'incapacité, etc. sans cesser de toucher votre salaire.
- **Percevoir une allocation de chômage** si votre contrat est terminé ; il faudra avoir cotisé au moins 12 mois à la Sécurité Sociale.

Comme travailleur vous avez l'**obligation** de :

- **Respecter l'horaire et les tâches** pour lesquels vous avez été embauché.
- **Ne pas envoyer** une autre personne à votre place si pour quelque raison que ce soit vous ne pouvez pas aller travailler.
- **Téléphoner** si vous ne pouvez pas y aller parce que vous êtes malade et apporter le justificatif du médecin.
- **Avertir** à l'avance si vous devez manquer pour faire des démarches, emmener votre enfant chez le médecin, etc.
- **Demander le congé de maladie et l'autorisation de reprendre le travail** au médecin, l'apporter ou le faire apporter au travail.
- **Avertir** l'entreprise avec quelques jours d'avance si vous voulez quitter votre travail, suivant ce qui figure dans votre contrat.

L'entreprise est **obligée** de :

- **Vous donner une copie de votre contrat signée et tamponnée** par l'ANPE ou le Service public pour l'emploi.
- **Vous fournir une copie de la convention collective** si vous la demandez.
- **Vous inscrire et cotiser** pour vous tous les mois à la Sécurité sociale, et **vous rayer** lorsque votre contrat est terminé. Vous pouvez vérifier si elle le fait en demandant à la Trésorerie de la Sécurité sociale votre "certificat de travail" : dans le cas contraire, vous perdez de nombreux droits, entre autres, le renouvellement des papiers.
- **Payer** les heures supplémentaires ou vous donner des jours libres en compensation pour les heures que vous travaillez en dehors de votre horaire, conformément à la loi.

6

COMMENT JE PEUX MÉLIORER MON TRAVAIL ?

Et l'entreprise a le droit de vous demander :

- **De faire les tâches et les fonctions** pour lesquelles elle vous a embauché.
- **D'être ponctuel** et de respecter vos horaires.
- **De respecter les normes et les coutumes** de l'entreprise.
- **De vous demander** d'adapter votre rythme de travail à la moyenne de l'entreprise.

Si vos papiers sont en règle mais que vous travaillez sans contrat.

Vous n'avez aucun de ces droits et vous pouvez perdre vos permis si au moment de les renouveler vous n'avez pas travaillé avec un contrat pendant un minimum de 6 mois.

Souvenez-vous :

- **Seulement si vous connaissez vos droits et obligations** vous pourrez faire que ceux-ci soient respectés.
- **Pour les connaître**, lisez toujours ce que vous signez, lisez votre convention, et s'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, demandez qu'on vous l'explique.
- **Si vous remplissez vos obligations**, vous pourrez exiger vos droits.
- **Éxiger vos droits** ne veut pas dire que vous perdiez votre travail.
- **N'éliminez pas** les possibilités de dialogue avec l'entreprise pour pouvoir accorder les horaires à suivre, les jours de paie et les permissions.

Il existe beaucoup d'autres droits et obligations que vous connaîtrez peu à peu, il est important de savoir que ce sont les mêmes pour tous, indépendamment de leur origine, situation légale, milieu social, sexe, etc.

On ne réussit pas toujours à avoir le travail qu'on a imaginé, mais souvent il faut qu'on l'accepte parce qu'on en a besoin. S'il arrive que :

On ne vous paye pas, ou ils le font tard.

Ils vous font travailler des heures supplémentaires de façon continue sans vous les payer.

Ils vous ont promis de vous faire un contrat depuis longtemps et ils ne le font pas.

Le travail ne vous satisfait plus, vous voulez apprendre des choses nouvelles, faire autre chose.

Le moment est peut être venu de penser à la possibilité de chercher un autre travail, mais avant :

Parlez avec votre employeur pour qu'il sache pourquoi vous n'êtes pas content et si c'est possible de trouver une solution.

Demandez à être orienté et conseillé pour le travail.

N'abandonnez pas le travail immédiatement, cherchez-en un autre et attendez de le trouver avant de quitter celui que vous avez.

Pensez à la possibilité de continuer à travailler au même endroit et d'apprendre en même temps une autre profession qui vous plaise davantage.

ET APRÈS, QU'EST-CE QUE JE DOIS ENCORE SAVOIR ?

7

Si vous venez d'un pays où "on paye pour tout", il est bon de savoir qu'ici le fait de ne pas payer ne veut pas dire qu'on ne va pas bien s'occuper de vous. Il y a beaucoup d'endroits où vous pouvez aller vous renseigner et chercher conseil. Voici quelques endroits que vous devez connaître :

- **Centre de Santé** : pour demander la "carte sanitaire".
- **Trésorerie de la Sécurité sociale**, pour demander votre "certificat de travail".
- **Mairie ou Bureaux Municipaux de Quartier** pour vous inscrire et connaître où se trouvent les services sociaux, les services d'attention aux femmes, etc.
- **Service d'Éducation** pour pouvoir obtenir les équivalences de vos études et faire les démarches nécessaires pour la scolarisation de vos enfants.
- **Centres d'éducation permanente pour adultes** pour apprendre la langue, prendre des cours pour obtenir le permis de conduire.
- **Sous-préfecture ou Bureau Service Étrangers** pour vous renseigner et demander les permis.
- **Services Publics d'Emploi et l'ANPE** pour vous inscrire au chômage, accéder aux cours de formation et aux offres d'emploi.
- **Syndicats** pour demander qu'ils défendent vos droits au travail. Certains syndicats disposent d'un service de conseil, des bourses de travail, etc.
- **ONG d'immigrants ou de soutien aux immigrants** pour se renseigner, aides économiques, cours de langues, conseil juridique, démarches gratuites de papiers, orientation pour rechercher un emploi, cours de formation, bourses de travail et de logement, etc.
- **Associations de voisins, centres culturels, clubs sportifs**, parce que vous n'êtes pas venu uniquement pour travailler, vous pourrez connaître des gens, faire des choses qui vous plaisent, apprendre aux autres comment est votre pays, votre culture...

ÉDITION : CROIX ROUGE - BUREAU PRINCIPAL - DÉP. D' ACTIVITÉS ET SERVICES - PLAN D'EMPLOI
C/ RAFAEL VILLA S/N. 28023 EL PLANTIO. MADRID
TELF : 91 535 35 45 - 91 535 29 51
E-MAIL : empleo@cruzroja.es WEB : www.cruzroja.es

COFINANCEMENT : FOND SOCIAL EUROPÉEN Y PELAYO MUTUA DE SEGUROS

LA PRÉSENTE PUBLICATION APPARTIENT AU PROGRAMME OPÉRATIONNEL MULTIRÉGIONAL "LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION" COFINANCÉ PAR LE FSE ET GÉRÉ PAR LA CROIX ROUGE, ADRESSÉ AUX PERSONNES IMMIGRANTES.

DÉPÔT LÉGAL : M-24437/2003

PRODUCTION GRAPHIQUE : carmendehijes@jazfree.com

AVEC LA COLLABORATION DE : PERSONNES IMMIGRANTES ET ÉQUIPES DE TECHNICIENS ET BÉNÉVOLES DU RÉSEAU INTER-LABOR@ DES BUREAUX RÉGIONAUX D'ALICANTE, CADIX, CANTABRIE ET GUADALAJARA. CE MANUEL A ÉTÉ RÉALISÉ À PARTIR DE LEURS RÉFLEXIONS.